



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mission d'enquête sur les violences sexuelles et sexistes au sein du ministère des Armées



DOSSIER DE PRESSE

13 juin 2024

Un programme innovant de lutte contre les violences sexuelles et sexistes

Après la remise du rapport de la mission d'enquête demandée par le ministre Sébastien Lecornu et la secrétaire d'Etat Patricia Miralles par les inspecteurs généraux Bruno Jockers, Sylvie Pérez et Monique Legrand-Larroche, un programme ambitieux de lutte contre les violences sexuelles et sexistes reprenant l'ensemble des recommandations du rapport va être lancé au ministère des Armées. Une instruction sera publiée dans les prochains jours. Elle placera la victime au coeur du dispositif.



Un véritable changement de perspective s'opère au sein du ministère des Armées en matière de lutte contre les violences sexuelles et sexistes (VSS). « *Une rupture. Il y a un avant et un après ce rapport* », a même affirmé Sébastien Lecornu lors d'une visioconférence nationale avec l'ensemble de la chaîne hiérarchique militaire (des plus hauts

gradés jusqu'aux commandants de formation administrative) sur le sujet, mardi 11 juin. Le ministre l'a répété : « *la victime doit être au centre du dispositif* » et s'est montré intransigeant quant à la mise en oeuvre immédiate de son instruction du 26 mars : accompagner la victime, y compris dans la durée, éloigner son agresseur et le sanctionner lourdement. Cette instruction produit déjà des effets : 14 suspensions en 2 mois alors qu'il n'y avait aucune en 2023 ; 29 signalements au procureur au titre de l'article 40 contre 43 sur toute l'année 2023.

Elle va être complétée par une nouvelle instruction qui décline les recommandations du rapport. Les 4 grands axes retenus sont les mêmes que ceux du plan d'action de 2014 : accompagner la victime, sanctionner, garantir la transparence et prévenir. Une rupture dans la continuité, donc.

Le ministère des Armées a été précurseur en 2014, avec la création de la cellule Thémis. Il faut qu'il le redevienne avec ce programme ambitieux de lutte contre les violences sexuelles et sexistes, dont la particularité est d'être évolutif et ouvert, notamment par le conventionnement avec des associations civiles agréées. Si la chaîne hiérarchique y tient un rôle central, avec un fonctionnement en réseau autour du commandement, Thémis intervient désormais en tour de contrôle et superviseur de la bonne mise en oeuvre des procédures et du suivi.

Ce nouveau programme prévoit quatre grands axes d'action :

Accompagner la victime

Cet accompagnement doit confirmer le rôle pivot du commandement dans les différentes chaînes de recueil des signalements et de prise en charge des victimes.

Parmi les mesures annoncées, la structuration et la formalisation d'un parcours complet, coordonné et personnalisé de la victime dans la durée.

L'accompagnement de la victime par une tierce personne de son choix et la possibilité de faire appel à une association civile agréée d'aide aux victimes conventionnée avec le ministère.

Mais aussi la rédaction d'un référentiel d'accompagnement et de prise en charge et la constitution d'un réseau de référents au sein de la chaîne de commandement, qui s'appuie sur le maillage territorial des unités.

Sanctionner

Il s'agit de concevoir et traiter une affaire de violence sexuelle ou sexiste comme une crise opérationnelle. Il ne faut pas laisser croire que les mis en cause peuvent agir en toute impunité.

Dans ce but, il convient d'établir un guide ministériel sur la mise en oeuvre de la suspension ou autres mesures conservatoires et sur un référentiel de sanctions. Est préconisé l'allègement du conseil d'enquête. Il est aussi demandé de sanctionner les autorités et le commandement ayant fait preuve de négligence tout en offrant des garanties de réhabilitation pour ceux injustement mis en cause.

Enfin, il est nécessaire de renforcer les enquêtes de commandement par des formations aux techniques d'enquêtes et par un vivier de réservistes qualifiés et mieux former les enquêteurs.

Garantir la transparence

Cette garantie passe par l'ouverture, le conventionnement et le rôle renoué de la cellule Thémis.

Des relations entre Thémis et le Parquet de Paris ainsi qu'entre le commandement zonal, les parquets généraux et les procureurs, seront densifiées.

La cellule Thémis est recentrée sur un rôle de tour de contrôle et sur une mission d'appui et de conseil ainsi que de « contrôle qualité » des procédures internes, par un renfort en effectifs et en compétences nouvelles.

Afin d'être le plus transparent possible, il est demandé de systématiser le recours à l'article 40 pour des faits crédibles en lien avec le service.

Prévenir

Il est essentiel de renforcer la formation initiale et continue et mieux cibler les actions de prévention, grâce à une meilleure connaissance de la problématique.

Outre le contrôle ferme de la consommation d'alcool et de stupéfiants dans les emprises militaires, notamment les écoles de formation, il faut former aux VSS dans ces écoles en y associant les bureaux « promotion » des écoles d'officiers. Une modernisation des outils pédagogiques pour lutter contre le sexisme ordinaire et l'externalisation d'une partie de la production de formation sont préconisées, en lien avec des associations agréées.

Avec ce nouveau programme, le ministère des Armées se dote donc d'un véritable outil évolutif de lutte contre les violences sexuelles et sexistes. Un programme amené à évoluer dans le temps, afin d'être le plus efficace possible.

« Un véritable programme de lutte contre les violences sexuelles et sexistes »



Les inspecteurs généraux des Armées, le général Bruno Jockers et la médecin chef des services hors classe Sylvie Pérez, sont les auteurs du rapport sur les violences sexuelles et sexistes (VSS), une mission d'enquête confiée par le ministre Sébastien Lecornu et la Secrétaire

d'État Patricia Miralles. Ils remettent leurs conclusions et leurs recommandations aujourd'hui. Entretien croisé.

Moins de deux mois pour mener à bien votre mission, le délai était court. Comment avez-vous procédé ?

Bruno Jockers : C'est une période qui a été extrêmement dense et qui commence avec l'émission du mandat ministériel daté du 12 avril. Ce dernier fait suite à un certain nombre d'événements évoqués par la presse. Le ministre souhaitait qu'on fasse le point sur la situation, qu'on examine ce qui avait été mis en place, qu'on en mesure l'efficacité et surtout, qu'on réfléchisse à des pistes d'amélioration pour répondre aux interrogations et aux critiques qui émanaient de la part de victimes. Ensuite, l'équipe s'est constituée autour des deux inspecteurs que nous sommes, plus une inspectrice générale, chargée plus spécifiquement des écoles.

Sylvie Pérez : Je dois ajouter quelque chose de fondamental lié aux nombreux échanges que nous avons eus avec des victimes. Ces victimes nous ont été adressées par le cabinet du ministre ou par des parlementaires, mais nous avons eu aussi des témoignages spontanés, c'est-à-dire des gens venus vers nous pour dire : « Moi, j'ai quelque chose à dire », soit qu'ils aient été victimes, soit qu'ils aient été témoins. Tout ça nous a amené à rencontrer un maximum de gens et à collecter une masse d'informations très importante que nous avons analysée et qui nous amène à un certain nombre de propositions.

Combien de personnes avez-vous interrogées pour rédiger votre rapport ?

Sylvie Pérez : Nous avons vu plus d'une centaine de personnes, ce n'est pas rien dans un laps de temps si court, moins de deux mois, avec une démarche en deux temps. D'abord en interne, au sein du ministère. Nous avons passé une journée complète avec la cellule Thémis par exemple, pour comprendre comment elle fonctionnait. Nous nous sommes aussi déplacés, notamment à Toulon et à l'Académie militaire de Saint-Cyr en compagnie de l'ingénieure générale hors classe de l'armement Monique Legrand-Larroche (chargée de

nous épauler pour la partie écoles et formation). Mais surtout, nous avons recueilli les témoignages de victimes. Et dans un second temps, nous avons eu des échanges avec l'extérieur, avec des magistrats et d'autres ministères, comme Bercy ou l'Intérieur, avec des avocats et des associations.

Bruno Jockers : Une précision s'impose : Il y a bien sûr le mandat confié par le ministre le 12 avril. Il se situe dans une actualité médiatique qui avait déjà reçu une réponse de la part du ministre sous forme d'une instruction ministérielle parue au mois de mars. Les mesures immédiates avaient été prises de manière claires, avec un message : Tolérance zéro pour les violences sexuelles et sexistes. Notre mandat se situe aussi dans le prolongement de l'instruction qui avait été prise par le ministre, mais aussi intervient dix ans après le discours du ministre de la Défense en 2014, qui porte sur l'égalité femmes/hommes et la prévention des violences sexuelles et sexistes au sein du ministère. Dix ans. Dans cette mission, il y a deux donc choses : à la fois une réponse à quelque chose d'immédiat et une réflexion dans le temps pour savoir où nous en sommes aujourd'hui, après dix années d'efforts.

Qu'avez-vous découvert au cours de votre mission ?

Bruno Jockers : Il ne faut pas réduire les violences sexuelles et sexistes en se disant il y a quelques auteurs, il faut les sanctionner. Il y a des victimes, il faut les protéger. Et puis, tout le reste est autour, on n'en parle pas. Non. Tout commence par notre comportement à chacune et à chacun dans ce ministère. Nous avons mis en évidence ce que sont les agissements sexistes du plus bas jusqu'au viol. Ce que j'ai appris au cours de cette mission, c'est que ces violences, c'est vous et moi. On se rend compte que, parfois, un climat peut être intimidant. Évidemment, dès qu'il y a contact physique, on atteint immédiatement un haut niveau de gravité et on tombe dans le délit ou le crime. Mais Il y a aussi l'ambiance, qui fait que pour les femmes, il peut être plus ou moins difficile de travailler.

Sylvie Pérez : La deuxième chose, évidemment, c'est la nécessité d'avoir un accompagnement des victimes beaucoup plus suivi et cohérent. Du signalement initial jusqu'à l'accompagnement judiciaire, psychologique, social. C'est évidemment au cœur de notre sujet. Ensuite, les auteurs. Il y a leur détection et la capacité à traiter ces sujets plus fermement en affirmant : « Ton comportement n'est pas acceptable et n'est pas conforme aux valeurs du soldat et aux valeurs militaires. » Enfin, évidemment, la nécessité d'avoir une harmonisation et une cohérence des sanctions plus forte qu'aujourd'hui.

En parlant des sanctions, il a été beaucoup dit qu'elles n'étaient pas à la hauteur des faits. Comment y remédier et que préconisez-vous ?

Sylvie Pérez : Question difficile. Nous faisons un certain nombre de propositions, une quarantaine au total. Parmi celles-ci, que la cellule Thémis se rapproche du parquet de Paris. Elle a rendu d'énormes services en dix ans, mais elle a besoin d'être renforcée. Pourquoi pas avec des réservistes ayant des compétences dans le domaine judiciaire ? Il nous faut renforcer cet aspect et aller vers une « judiciarisation » plus forte.

Bruno Jockers : Nous sommes dans un changement de paradigme, notre ministère devient exemplaire sur cette question. Nous ne sommes plus dans un simple plan d'action, en réaction à des événements. Le temps de l'urgence, c'est un peu ce qui s'est passé fin avril. Ce que nous proposons, c'est un véritable programme de lutte contre les VSS, quelque chose de vivant, qui va s'occuper de cette question dans la durée. Et surtout, avec une réelle capacité à s'adapter aux évolutions à la fois de la société et de l'institution.

Mission d'enquête sur les violences sexuelles et sexistes / Ministère des Armées

Quand ?

Du 12 avril à début juin. Remise du rapport le 11 juin.

Visioconférence nationale du ministre des Armées Sébastien Lecornu avec l'ensemble de la chaîne hiérarchique militaire (des plus hauts gradés jusqu'aux commandants de formation administrative).

Qui ?

Par les inspecteurs généraux des Armées Bruno Jockers, Sylvie Pérez et Monique Legrand-Laroche (chargée plus spécifiquement de la partie écoles).

Quoi ?

Enquête sur les mesures de prévention, de protection des victimes et de sanctions des agresseurs au sein du ministère des Armées.

Comment ?

Entretiens avec une centaine de personnes (victimes, membres du ministère, avocats, magistrats, associations, personnes civiles, etc.)

Suite aux récents témoignages de militaires ou d'anciens militaires victimes de harcèlement et de violences sexuelles parus dans la presse depuis le début de l'année, Sébastien Lecornu et Patricia Miralles ont demandé à l'inspection générale des Armées d'ouvrir une mission d'enquête sur l'ensemble des mesures de prévention, de protection des victimes et de sanctions des agresseurs le 12 avril dernier : « Cette mission sera confiée à l'inspecteur général des Armées Bruno Jockers, issu des rangs de la Gendarmerie nationale et à l'inspectrice générale des Armées Sylvie Perez, médecin militaire du Service de santé des Armées. »

Du 12 avril au début du mois de juin, les inspecteurs ont ainsi pu s'entretenir avec une centaine de personnes (victimes, militaires de tous grades, magistrats, associations, armées étrangères, etc.)

Leur rapport a été transmis mardi 11 juin au ministre et à la secrétaire d'Etat. Il préconise la mise en place d'un programme de lutte contre les violences sexuelles et sexistes avec la victime au cœur du dispositif et une tolérance zéro envers ces violences réaffirmée.

Biographies des inspecteurs généraux

Sylvie Pérez

Médecin chef des services hors classe, médecin général des Armées, Sylvie Pérez a été nommée inspectrice générale du Service de santé des Armées (SSA) le 14 juin 2023. Médecin des armées depuis 1991, psychiatre, elle a exercé depuis 2016 des responsabilités de commandement et de management au sein d'établissements du SSA. Elle a également servi en administration centrale après avoir été clinicienne, médecin des forces dans la marine nationale puis médecin hospitalier. Son parcours a été marqué par des temps de missions et d'opérations extérieures, et plus récemment, par la gestion de la crise sanitaire et la participation à des projets structurants pour la composante hospitalière militaire.

Bruno Jockers

Nommé aux fonctions d'inspecteur général des armées-gendarmerie (IGAG) le 1^{er} janvier 2023, le général d'armée Bruno Jockers est diplômé de l'école de Saint-Cyr et de l'école des officiers de la gendarmerie nationale. Durant 36 ans, il a assumé des responsabilités de commandement opérationnel et tenu des fonctions de conception et de direction en administration centrale, notamment dans le domaine des ressources humaines. Son parcours a également été marqué par plusieurs postes en interarmées : instructeur à l'École Spéciale Militaire de Saint-Cyr, puis aide de camp du ministre de la Défense et, enfin, de 2011 à 2012, commandant de la force de gendarmerie déployée en Afghanistan, dans un contexte de guerre marqué par de nombreux engagements au feu des unités sous ses ordres.